



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

| 13 septembre 2021

### Le Syndicat d'énergie à la rencontre des élus locaux



Thierry Suaud, Président du SDEHG et Janine Gibert, Vice-Présidente du SDEHG et Maire de Gargas, ont organisé une rencontre territoriale le 10 septembre avec les élus des communes du secteur.

**Maires et délégués étaient nombreux à se déplacer vendredi 10 septembre à Gargas à la réunion territoriale de proximité organisée par Thierry Suaud, Président du SDEHG et Janine Gibert, Vice-Présidente du SDEHG, en présence des représentants d'Enedis et des entreprises de travaux. Voici quelques exemples des échanges riches et variés...**

#### [Le SDEHG, service public de l'énergie en Haute-Garonne](#)

Thierry Suaud a d'abord rappelé les actions menées par le Syndicat en faveur de la transition énergétique des communes de la Haute-Garonne. Le SDEHG est un outil de mutualisation à l'échelle départementale rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens. Il apporte son expertise technique aux communes pour les conseiller dans leurs différents projets de transition énergétique. Pour en savoir plus : [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)

#### [L'extinction de l'éclairage public au cœur des débats](#)

L'extinction de l'éclairage public est un sujet complexe qui interpelle les élus communaux et soulève différents enjeux. Assurer la sécurité des habitants, préserver l'environnement nocturne et réaliser des économies d'énergie sont les principaux enjeux à faire converger pour une politique d'éclairage public efficace. Le Maire, qui détient le pouvoir de police, est seul compétent pour décider de l'extinction de l'éclairage public sur sa commune. Le succès de cette démarche dépend grandement de l'adhésion des habitants.

Les équipes du SDEHG sont là pour répondre aux interrogations techniques des maires et les accompagner vers un éclairage responsable, juste et performant. Le SDEHG poursuit une démarche qualité afin de s'inscrire pleinement en cohérence avec la transition énergétique. Il s'inspire notamment des préconisations de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui a conçu un [guide de l'élu sur l'éclairage public](#).

Ce sujet sera abordé à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission Consultative de l'Énergie, instance de consultation représentant le Syndicat d'énergie et les intercommunalités du département.

### La question des microcoupures

Le SDEHG est régulièrement sollicité par les communes sur les microcoupures électriques de moins d'une seconde résultant d'une interruption de l'alimentation électrique moyenne tension. Elles peuvent affecter le quotidien des usagers car le fonctionnement des appareils électriques et électroniques, en particulier des ordinateurs, peut souffrir de ces perturbations.

Le nombre de microcoupures n'est pas réglementé contrairement aux coupures d'une durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes, considérées comme « conformes » au standard qualité si moins de 35 coupures sont intervenues par an.

Le SDEHG a saisi la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour suggérer de réglementer les microcoupures de moins d'une seconde.

Les travaux réalisés par Enedis pour l'effacement du réseau moyenne tension (HTA) et l'élagage des branches d'arbres situées à proximité des lignes participent bien entendu à la réduction des microcoupures. Toutefois, Enedis précise que leur éradication est impossible au regard du nombre conséquent de kilomètres de réseaux concernés.

A noter que l'utilisateur a la possibilité de se doter d'un onduleur ou de prises adaptées pour effacer les microcoupures.

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE**

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 Toulouse Cedex 6

[www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)